

SEANCE DU VENDREDI 5 MARS 2010

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. CARRE n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.*
- Adopté à l'unanimité.**
- M. CARRE n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 18 décembre 2009.**
- Adopté à l'unanimité.**
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, une aliénation, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- Mme SAUVEGRAIN n° 6 - **Délégation à accorder à M. le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Abrogation de délégations et octroi de nouvelles.**
- Afin de tenir compte du décret n°2009-1702 du 30 décembre 2009 qui a modifié les seuils de déclenchement des procédures formalisées pour la passation des marchés publics, il est proposé au Conseil Municipal d'abroger l'article A-4°) de la délégation accordée à M. le Maire par la délibération n°6 du 23 octobre 2009 et de le remplacer par l'article A-4°) suivant « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 193 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Par ailleurs, dans le cadre de l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel seront soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, ainsi que les cessions de terrain portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m², et afin d'accélérer la procédure administrative, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer au Maire une nouvelle délégation, en ajoutant à la délibération n° 6 du 21 mars 2008 un article n° A-21) autorisant M. le Maire à « exercer au nom de la Commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme, aux prix et conditions résultant de l'évaluation de l'administration des Domaines, marge de négociation incluse, et de mettre en oeuvre les formalités et procédures prévues aux articles R. 214-5, R. 214-6, R. 214-9 du Code de l'Urbanisme, y compris la saisine du juge, ou faire fixer le prix dans les conditions prévues à l'article L. 213-4 du Code de l'Urbanisme, et effectuer les formalités de publicité ».

**Adopté par 51 voix.
Il y a 2 abstentions.**

FINANCES

Mme SAUVEGRAIN n° 7 - **O.P.H. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 501 704 € Réhabilitation de 20 logements. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans pour 50 % d'un emprunt de 501 704 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 20 logements situés 3 allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 8 - **O.P.H. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 767 605 € Réhabilitation de 78 logements. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans pour 50 % d'un emprunt de 767 605 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 78 logements situés 1 rue Gabriel Fauré à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 9 - **Association La Sainte Famille. Garantie d'un emprunt de 938 146 € et d'un emprunt de 4 783 130 € Constitution d'une clause d'inaliénabilité. Approbation d'un avenant.**

Le Conseil Municipal, par délibérations du 19 décembre 2008 a accordé sa garantie financière pour deux emprunts de 938 146 € et de 4 783 130 € contractés par l'association La Sainte Famille pour des travaux

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

de restructuration et de construction de 65 logements situés à la maison de retraite Nazareth 85 rue du faubourg Bannier à Orléans.

La convention signée le 5 mars 2009 à cet effet prévoit la constitution d'hypothèques sur le patrimoine de la Fondation Culture et Patrimoine, en tant que propriétaire des locaux visés, en vue de garantir le remboursement de sa créance envers la Ville.

Il apparaît opportun pour la Ville de recourir à une interdiction d'aliéner (clause d'inaliénabilité) sur l'ensemble immobilier Maison de retraite Nazareth plutôt qu'à une hypothèque, pour économiser les frais de l'acte notarié.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention signée le 5 mars 2009 entre la Ville d'Orléans, la Fondation Culture et Patrimoine et l'Association La Sainte Famille entérinant cette modification.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 10 - **Association La Sainte Famille. Garantie d'un emprunt de 1 418 780 € Construction de 12 logements. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association La Sainte Famille la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt total de 1 418 780 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 12 logements situés Maison de retraite NAZARETH, 85 rue du Faubourg Bannier à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 11 - **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 331 816 € Acquisition et amélioration de 7 logements. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre pour 50 % d'un emprunt de 331 816 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 7 logements situés 9 boulevard de Verdun à Orléans.

La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 12 - **Gestion de la dette. Contrats de couverture de risque de taux d'intérêt. Renouvellement d'autorisation.**

Dans le cadre de la gestion active de sa dette, la Ville d'Orléans a mis en œuvre depuis plusieurs années diverses opérations de couverture de

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

risque de taux destinées à limiter les frais financiers et dont la plupart sont arrivées à leur terme.

Afin de poursuivre cette stratégie et considérant l'intérêt pour la Ville de recourir éventuellement à des contrats de couverture de risque de taux d'intérêt en fonction des opportunités de marchés, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser pour 2010 le recours à des instruments de couverture de taux pour un montant maximum correspondant au stock de la dette au 31/12/2009, augmenté du montant des éventuels emprunts nouveaux ou de refinancement inscrits au budget et qui pourraient être conclus sur l'exercice 2010 ;

2°) d'autoriser pour 2010 M. le Maire :

- à lancer les consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné et du gain financier espéré ;
- à passer les ordres pour effectuer les opérations arrêtées ;
- à résilier les opérations arrêtées ;
- à signer les contrats de couverture répondant aux caractéristiques exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

**Suspension de séance de 19 h 45 à 19 h 51
à la demande du Groupe « Socialistes, Verts et Apparentés ».**

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 13 - **Eco-quartier des Groues. Projet de création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour mission la réalisation d'une opération d'aménagement. Adhésion de la Ville.**

Les Conseils Municipaux des 23 juin et 12 juillet 2006 pour Orléans, et du 30 juin 2006 pour Saint-Jean-de-la-Ruelle, ont défini les grandes orientations de l'opération d'aménagement envisagée dans l'éco-quartier des Groues et ont engagé la concertation préalable. Le territoire à aménager s'étend sur 39 hectares répartis pour 2/3 sur Orléans et 1/3 sur Saint-Jean-de-la-Ruelle. Le bilan de cette concertation a été tiré par des délibérations des Conseils Municipaux de Saint Jean de la Ruelle et d'Orléans respectivement les 11 juillet 2007 et 12 juillet 2007. Par ces mêmes délibérations, les deux villes ont décidé le principe de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) pour la mise en œuvre opérationnelle d'une opération d'urbanisme sur les deux communes.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

Le S.I.V.U. regroupant les communes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle aura pour objet d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'éco-quartier des Groues, du lancement des études à l'achèvement de l'opération.

Il convient donc maintenant que les deux communes se prononcent dans les mêmes termes sur l'adhésion au S.I.V.U., préalable à sa création par arrêté préfectoral.

Les projets de statuts joints à la délibération précisent l'objet, le périmètre, les compétences, les missions et les modalités de fonctionnement administratives et financières du S.I.V.U. Les frais de fonctionnement internes du syndicat sont à la charge des communes membres, déduction faite des autres recettes de fonctionnement éventuellement acquises, et répartis pour 2/3 à la charge de la commune d'Orléans et 1/3 à la charge de la commune de Saint Jean de la Ruelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider l'adhésion de la Ville d'Orléans au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique à créer ;

2°) de décider de dénommer ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'éco-quartier des Groues ;

3°) d'approuver le projet de statuts du Syndicat à Vocation Unique et son périmètre d'intervention ;

4°) de déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment saisir M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, en vue de la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'éco-quartier des Groues.

***Adopté par 45 voix.
Il y a 9 abstentions.***

M. CARRE

n° 14 - **Eco-quartier des Groues. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Ville de Saint Jean de la Ruelle.**

Dans le cadre de la mise en place du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'éco-quartier des Groues, les Villes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle souhaitent mutualiser leurs moyens afin de passer les marchés publics suivants :

- assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du S.I.V.U. sous ses aspects administratifs, juridiques et financiers ;
- assistance d'un cabinet d'étude pour l'actualisation de l'étude d'impact.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec la Ville de Saint Jean de la Ruelle définissant les conditions de fonctionnement du groupement, prévoyant notamment que le Maire d'Orléans exercera la fonction de coordonnateur, que les dépenses engagées seront prises en charge aux 2/3 par la Ville d'Orléans et à 1/3 par la Ville de Saint Jean de la Ruelle, et qu'une commission ad hoc sera constituée ;

2°) de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants de la commission à constituer, présidée par le Maire d'Orléans ou son représentant, la Ville de Saint Jean de la Ruelle étant représentée par son Maire et deux membres désignés par elle.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 2 abstentions.**

M. CARRE

n° 15 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet intra-mails, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 116 242 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.**

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 16 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 59 rue des Carmes.**

Dans le contexte de la future opération d'aménagement Carmes-Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir un appartement duplex dans un immeuble en copropriété cadastré section AZ n°308, situé 59 rue des Carmes, constituant le lot 18 dans le bâtiment B avec les 108/1 000èmes des parties communes générales et les 333/1 000èmes des parties communes spéciales du bâtiment B, appartenant à M. et Mme CHEVALIER, moyennant le prix global de 249 050 € se décomposant en un prix principal de 225 500 € et une indemnité d'un montant de 23 550 € assimilable à l'indemnité de remploi ;

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

2°) d'autoriser M. le Maire à accepter le bénéfice d'une promesse de vente, puis à la libération de l'appartement signer l'acte de transfert de propriété.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 17 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 65 rue des Carmes.**

Dans le contexte de la future opération d'aménagement Carmes-Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir un appartement dans un immeuble en copropriété cadastré section AZ n°108, situé 65 rue des Carmes, constituant le lot 5 avec les 103/1 000èmes des parties communes générales, appartenant à la S.C.I. DE LA GELLY, moyennant le prix global de 48 300 € se décomposant en 43 000 € de prix principal et 5 300 € en une indemnité assimilable à l'indemnité de emploi ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 18 - **Quartier Saint-Marceau. Cession de délaissés et transfert de voies. Approbation d'une transaction avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Le secteur du Coigneau a fait l'objet d'aménagements de voirie, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Il convient de régulariser entre la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Ville d'Orléans la mutation foncière de parcelles correspondant aux aménagements concernés avec leurs délaissés.

Le transfert de ces emprises incluses dans le domaine public et destinées à être incorporées dans la voirie communale de la Ville d'Orléans s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, autorisant sans déclassement préalable la possibilité pour les personnes publiques de céder entre elles et à l'amiable leurs biens lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser l'acquisition par transfert à titre gratuit, des emprises correspondant à dix parcelles détaillées dans la délibération, d'une surface totale de 14 693 m², appartenant à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », actuellement affectées à de la voirie avec ses dépendances qui seront incorporées dans le domaine public communal, et à quatre parcelles d'une surface totale de 375 m², constituant des délaissés qui seront incorporés dans le domaine privé de la Commune ;

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

2°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. FOUSSIER

n° 19 - **Institution d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.**

Conformément à la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises et son décret d'application n° 2007-1827 du 26 décembre 2007, les communes ont désormais la possibilité de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux.

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a étendu le dispositif aux cessions de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².

Particulièrement attentive à la diversité de son commerce et de son artisanat de proximité, la Ville souhaite délimiter un périmètre de sauvegarde où s'appliquera ce droit de préemption. Cette démarche vise à accompagner la mutation des commerces et veiller à maintenir une offre de qualité diversifiée au plus près des habitants de la Ville.

Après avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité tel que délimité dans le plan annexé à la délibération permettant d'exercer le droit de préemption institué en application de l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme d'une part sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux, d'autre part sur les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 20 - **F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'établissement CAP COIFFURE, 13 rue Bannier, au titre du F.I.S.A.C. Centre Ville 2009-2011 ;

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

2°) de décider de l'octroi d'une subvention de 8 560 € à cet établissement.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 21 - **1er Salon du chocolat d'Orléans. Organisation. Approbation d'une convention.**

Par délibération du 23 octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé une convention de partenariat avec le Rotary Club Orléans Val de Loire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, pour l'organisation du 1er Salon du Chocolat, le dimanche 21 mars 2010, au Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville prendra en charge les dépenses liées à la communication. Le bénéfice de cette manifestation sera distribué à une association « méritante » par la Ville d'Orléans et le Rotary Club.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une convention remplaçant la convention initiale, qui n'a pas été signée et qui a été modifiée suite à des évolutions d'ordre technique.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME-RELATIONS INTERNATIONALES

Mme PILET-DUCHATEAU n° 22 - **Solidarité Internationale. Coopération décentralisée ORLEANS-PARAKOU. Communication et approbation de la convention de partenariat 2010-2012 et du programme d'actions triennal 2010-2012.**

Depuis 1993, les Villes de Parakou et d'Orléans unissent leurs efforts en terme de coopération décentralisée. La dernière convention de partenariat 2007/2009 est arrivée à échéance. Devant les résultats positifs obtenus, les deux Villes souhaitent renforcer leur partenariat par des actions plus ambitieuses et avec un élargissement du nombre de partenaires.

Le nouveau programme d'actions triennal, détaillé dans le tableau annexé à la convention, porte sur des projets :

- en lien direct avec certains Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.), répondant à des besoins récurrents et urgents, principalement pour des raisons de santé publique,
- favorisant le développement des compétences et capacités de gestion de la Ville de Parakou,
- visant différents publics par le biais d'actions soutenant l'Education et la Culture,
- mobilisant la société civile par le biais du soutien aux acteurs locaux parakois et orléanais qui collaborent aux différents projets.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

La convention triennale porte sur un budget global prévisionnel de 487 800 €, financé selon la répartition suivante, sous réserve de l'obtention des financements des partenaires des différentes actions :

- 15,72% par la ville d'Orléans,
- 20,30% par la ville de Parakou,
- 14,66% par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes,
- 10,25% par la région Centre,
- 39,07% par des partenaires extérieurs.

Pour financer le programme de l'année 2010, un crédit de 25 900 € a été ouvert au budget 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention triennale de partenariat pour la période 2010/2012, incluant le programme d'actions triennal, à passer avec la Ville de Parakou ;

2°) d'approuver la demande de subvention 2010/2012 auprès du Ministère des Affaires Etrangères pour un montant de 71 500 €;

3°) d'approuver la demande de subvention au titre de l'année 2010, auprès de la région Centre pour un montant de 16 500 €;

4°) d'approuver la demande de subvention au titre de l'année 2010, auprès du département du Loiret pour un montant de 2 500 €

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET-DUCHATEAU n° 23 - **Relations Internationales. Attribution de subventions pour l'année 2010.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions et bourses qui figurent dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 15 300 € pour le soutien aux projets internationaux.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

Mme CHERADAME n° 24 - **Parc souterrain de stationnement Cheval Rouge. Lancement de la consultation pour désignation d'un délégué.**

La Ville souhaite réaliser un parc public de stationnement souterrain d'une capacité de 210 à 280 emplacements sous la place du Cheval Rouge, afin d'améliorer les conditions de déplacement des piétons et des automobilistes et de promouvoir le commerce du centre ville. A cette occasion l'espace public de la place du Cheval Rouge sera entièrement réaménagé en créant une place urbaine végétalisée.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

La nature des opérations portant sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du parc de stationnement dépasse les capacités de la Ville, qui souhaite confier la gestion de ce service public par la voie de la dévolution contractuelle pour une durée de 30 ans.

Le contrat de concession de service public permet à la Ville de recourir par un seul et même contrat aux compétences techniques d'un opérateur privé, à la fois pour la conception du parking et son exploitation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de donner son accord sur le principe de la délégation de service public portant sur la construction et l'exploitation du parc de stationnement de la place du cheval rouge à Orléans ;

2°) d'habiliter M. le Maire à procéder à l'ensemble des actes nécessaires à la passation de la délégation de service public.

Adopté par 42 voix contre 13.

Mme DE QUATREBARBES n° 25 - Visites du Parc Floral. Approbation d'une convention à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans.

Dans le cadre de ses activités de promotion, le Parc Floral de la Source, Orléans Loiret, propose des visites commentées en français, anglais et allemand destinées aux groupes d'adultes.

Considérant la compétence des guides de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, il est proposé de confier au dit organisme l'animation de ces visites, moyennant les sommes de :

- 110 € pour une visite guidée de 1h30 du lundi au dimanche,
- 210 € pour une visite guidée de 1h30 les jours fériés hors dimanches.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention relative aux visites guidées du Parc Floral à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans pour la période du 20 mars au 11 novembre 2010.

**Adopté par 46 voix.
Il y a 9 abstentions.**

Mme DE QUATREBARBES n° 26 - Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Tarif des visites de groupes. Rectificatif.

Par délibération du 18 décembre 2009, la Ville d'Orléans a adopté les tarifs des visites guidées du Parc Floral assurées par l'Office de Tourisme et de Congrès. Une erreur s'étant glissée dans le libellé du tarif, il convient de procéder à une nouvelle rédaction.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tarif proposé pour les visites guidées au Parc Floral, qui annule et remplace celui approuvé le 18 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 27 - **Fournitures de matériel électrique. Approbation d'un marché passé après appel d'offres ouvert.**

Afin d'assurer l'entretien du matériel électrique, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures électriques diverses.

Le marché est un marché à bons de commande passé pour une période d'un an, reconductible trois fois.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif à la fourniture de matériel électrique divers à passer avec la Société REXEL pour un montant minimum de 15 000 €T.T.C. et maximum de 60 000 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

Mme CUGNY-SEGUIN n° 28 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur du développement durable.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 1 880 € pour le soutien aux actions menées en faveur du développement durable.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

Mme BARRUEL n° 29 - **Institut d'Arts Visuels. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges.**

L'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges (E.N.S.A.B.) et l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) constituent deux structures de référence pour l'enseignement supérieur artistique en Région Centre.

Ils partagent une réflexion commune sur l'enseignement et la recherche contemporaine ayant trait à l'art et au design. Partant de ce constat, l'E.N.S.A.B. et l'I.A.V. ont la volonté d'engager des actions communes, selon un cadre défini ensemble.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges, étant précisé que le renforcement des échanges entre les deux écoles n'appelle pas de participations financières particulières.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 30 - **Association les Folies Françaises. Approbation d'une convention 2010-2012. A.T.A.O., Association Théâtre aujourd'hui Orléans. Approbation d'un avenant n° 1. Attribution de subventions.**

Le soutien aux projets et initiatives est un axe déterminant de la politique culturelle de la Ville.

Considérant les bilans des conventions annuelles 2007, 2008 et 2009 passées avec l'association les Folies Françaises, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention triennale 2010-2012 avec cette formation, afin de définir le partenariat et de préciser les modalités de financement de l'association au titre de l'année 2010, notamment l'attribution d'une subvention de 40 000 €

Considérant par ailleurs les objectifs définis et les projets portés par l'A.T.A.O., l'Association Théâtre Aujourd'hui Orléans, pour 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2009-2011 passée avec cette association, définissant les conditions dans lesquelles la Ville lui apporte son concours en 2010 à hauteur de 22 867 €

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 31 - **Label « Ville d'Art et d'Histoire ». Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « Climat-Paysage-Biodiversité ». Demande de subventions.**

Dans le cadre de sa labellisation « Ville d'Art et d'Histoire », la Ville d'Orléans met en œuvre un cycle d'expositions à caractère historique et patrimonial. Pour l'année 2010, un projet d'exposition sur la transformation du paysage au cours du temps et l'action du climat et de l'homme sur le territoire de la ville est proposé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre, de la Région Centre et du Département du Loiret une subvention au taux le plus élevé possible pour cette exposition ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer à ce titre toute convention éventuelle au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 32 - **Festival Orléans Jazz 2010. Approbation des redevances et d'une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public. Approbation d'une convention à passer avec Vienne Action Culturelle.**

Le Festival Orléans Jazz 2010 se tiendra du lundi 14 juin au samedi 26 juin inclus sur plusieurs sites de la Ville d'Orléans avec une quarantaine de concerts.

Afin d'accueillir les festivaliers dans un esprit festif et de convivialité, la Ville met en place des espaces buvettes/restauration au Jardin de l'Evêché et au Campo Santo depuis plusieurs années. Un nouvel espace, la Place Saint-Pierre Empont, accueillera également une buvette.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la Ville participe au Tremplin de l'Association Vienne Action Culturelle intitulé « Le RéZZo » qui a lieu dans le cadre du Festival Jazz à Vienne afin de promouvoir de jeunes talents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de redevance pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux espaces commerciaux, tels que présentés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) d'approuver le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour le Festival Orléans' Jazz 2010 à passer avec chaque exposant du Festival ;

3°) d'approuver la convention à passer avec l'association Vienne Action Culturelle définissant les conditions de participation des structures partenaires et les modalités d'inscriptions des groupes musicaux proposés pour le Tremplin, pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 33 - **Fête de la Saint Vincent. Attribution d'une subvention à l'association Confrérie Vigneronne des Chevaliers d'Orléans-Cléry.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association de la Confrérie Vigneronne des Chevaliers d'Orléans-Cléry d'un montant de 3 150 €T.T.C. dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Saint Vincent 2010.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 34 - **Convention de mise à disposition de locaux avec le Théâtre d'Orléans – Scène Nationale. Approbation de l'avenant n° 2. Attribution d'une subvention.**

La Ville d'Orléans et l'association du Carré Saint-Vincent, dénommée désormais Scène Nationale d'Orléans / Théâtre d'Orléans, ont signé le 13 juillet 2005 une convention de mise à disposition des locaux du Carré Saint-Vincent sis boulevard Aristide Briand à Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du Théâtre-Scène Nationale de 2005, fixant le montant de la participation de la Ville à l'activité d'accueil de l'association au titre de l'année 2010, et de décider de l'attribution d'une subvention de 129 500 €

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 35 - **Partenariat d'actions culturelles avec l'Université et le C.R.O.U.S. Années 2010-2011. Approbation d'une convention.**

Afin de renforcer la fréquentation des établissements et des événements culturels par le public étudiant, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat d'actions culturelles à passer avec l'Université d'Orléans et le C.R.O.U.S., définissant les priorités mises en place pour les années 2010 et 2011 et précisant la politique tarifaire du Passeport A la Culture (P.A.C.) étudiant.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 36 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition Bernard Perrot. Coédition d'un catalogue. Approbation d'une convention.**

Le Musée des Beaux-Arts présentera du 13 mars au 27 juin 2010 une exposition intitulée « Bernard Perrot (1640-1709). Secrets et chefs-d'œuvre des verreries royales d'Orléans ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec les Editions d'Art Somogy, afin de coéditer l'ouvrage consacré à cette exposition, prévoyant un premier tirage de 2 300 exemplaires dont 1 000 reviennent à la Ville pour un coût global de 21 000 €T.T.C. ;

2°) de décider de fixer le prix de vente unitaire au public de ce catalogue à 35 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 37 - **Musée des Beaux-Arts. Restauration 2010 dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu ». Demande de subvention.**

Par délibération du 29 janvier dernier, les Musées des Beaux-Arts d'Orléans et de Tours, en concertation avec la Ville de Richelieu, ont décidé de co-produire une exposition consacrée principalement aux décors et collections du cardinal de Richelieu, acquis et commandés pour l'ornement de son château familial en Touraine.

Lors de l'exposition d'Orléans, le Musée des Beaux-Arts présentera six mascarons monumentaux appartenant aux collections du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Ces mascarons ont besoin d'être restaurés avant leur présentation pour un coût de 5 653,80 € H.T. soit 6 761,94 €T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Région Centre) les subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation des campagnes de restauration au musée des Beaux-Arts.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 38 - **Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (B.M.V.R.). Programme d'actions 2010. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.**

Pour 2010, le programme prévisionnel annuel de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale prévoit, en plus des activités courantes menées depuis quatre ans, un certain nombre d'actions spécifiques telles que la mise en valeur des fonds du dépôt légal sur Internet, la participation à la coordination de la numérisation en Région Centre, l'accueil de deux séminaires réalisés avec l'Université, les rendez-vous découvertes du patrimoine écrit, des stages de reliure à l'attention des bibliothèques de la Région, l'organisation de journées d'information professionnelle à rayonnement régional, le développement du réseau professionnel...

Les dépenses afférentes à ces différentes actions sont estimées à 22 669 € et sont susceptibles d'être subventionnées.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation par la médiathèque des différentes actions prévues au titre de la B.M.V.R. en 2010.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 39 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2010. Prestations de son, lumière et structure, vidéo, échafaudages, tribunes, pavoisement et barriérage. Approbation de marchés passés après appel d'offres ouvert.**

Afin de mettre en œuvre techniquement le programme et le spectacle prévus pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2010 (spectacle son et lumière sur la Cathédrale Sainte Croix et set électro place de la Loire le 7 mai, journée du 8 mai 2010), il est nécessaire de faire appel à un certain nombre de prestataires.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal

1°) d'approuver les marchés à passer avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot n° 1 (son) : la société ALIZE CREATION, pour un montant de 49 248, 89 €T.T.C. pour la solution de base ;

- Pour le lot n° 2 (lumière et structure) : la société IMPACT EVENEMENT, pour un montant de 87 120, 48 €T.T.C. pour la solution de base et de 1 109, 49 €T.T.C. pour la tranche conditionnelle 2 (moteur de levage cathédrale), à affermir au plus tard le 2 mai 2010 ;

- Pour le lot n° 3 (vidéo) : la société VLS, pour un montant de 69 985, 14 €T.T.C. pour la solution de base ;

- Pour le lot n° 4 (échafaudage) la société STACCO, pour un montant de 19 789, 01 €T.T.C. pour la solution de base et de 4 097, 49 € T.T.C. pour l'option 3 (podium régie), soit un total de 23 886, 50 €T.T.C. ;

- Pour le lot n° 5 (tribunes) : la société ALCOR EQUIPEMENTS, pour un montant de 54 321, 12 € T.T.C. pour la tranche ferme et de 22 914, 16 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 1 (couverture de la tribune d'honneur), à affermir au plus tard le 2 mai 2010 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 40 - **Petit Train de Wichita. Actualisation du tarif.**

Par délibération du 17 décembre 2004, le tarif du ticket d'accès au petit train de Wichita a été fixé à 1 €T.T.C. Il est proposé au Conseil Municipal de porter ce tarif à 1,10 €T.T.C. à compter du 1^{er} avril 2010.

Adopté par 46 voix contre 9.

EDUCATION

Mme MARECHAL

n° 41 - **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 1 470 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 42 - **Indemnité de logement due aux instituteurs. Barème 2009. Approbation.**

Le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs, à défaut de mettre à leur disposition un logement, est fixé par arrêté préfectoral après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de M. le Préfet d'arrêter le barème 2009 selon les montants précisés dans la délibération, pour l'ensemble des catégories.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 43 - **Transport des enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires et des centres de loisirs sans hébergement. Approbation de deux avenants.**

Les marchés n° 08/181 et 08/182 relatifs au transport des enfants des écoles publiques et des centres de loisirs sans hébergement ont été attribués respectivement aux Sociétés RAPIDES DU VAL DE LOIRE et CARS SIMPLON.

Ces marchés conclus pour l'année civile 2009 sont reconductibles trois fois par période d'un an, pour une durée maximale de quatre ans.

Suite à la révision des nomenclatures d'activités publiée par l'I.N.S.E.E. en 2009, les séries de certains indices utilisés dans la formule de révision de prix de ces marchés ont été remplacées par des séries équivalentes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants à passer aux marchés n° 08/181 et 08/182 avec les Sociétés RAPIDES DU VAL DE LOIRE et CARS SIMPLON, modifiant les séries d'indices.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 44 - **Groupes scolaires Gutenberg, Gaston Galloux et école élémentaire Marcel Proust. Logements de fonction. Désaffectation.**

Par délibération du 23 Octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter l'avis de M. le Préfet du Loiret, Préfet de la Région Centre, sur la désaffectation des logements de fonction des groupes scolaires suivants :

- Groupe scolaire GUTENBERG, 39 rue du Colonel O'Neil (6 logements),

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

- Groupe scolaire Gaston GALLOUX, 18 place Sainte-Beuve (2 logements),
- Ecole Elémentaire Marcel PROUST, 111 rue du Faubourg Bannier (1 logement).

Considérant l'avis favorable de M. le Préfet en date du 21 janvier 2010, il est proposé au Conseil Municipal de prononcer la désaffectation de ces logements.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 45 - **Complexe sportif Victor Fouillade. Rénovation des vestiaires. Demande de subventions.**

Les entrées, vestiaires et circulations du Complexe sportif Victor Fouillade, construit en 1976, étant devenus vétustes, il convient de les rénover.

Le montant prévisionnel des travaux, comprenant le désamiantage de la partie du bâtiment concerné et un traitement thermique permettant d'atteindre un haut niveau de performance en matière de consommation d'énergie, est estimé à 670 000 €T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Etat, Ministère de la Santé et des Sports, de la Région Centre et du Département du Loiret, pour la réfection des vestiaires du complexe sportif Victor Fouillade.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 46 - **Attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 14 500 € pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.

Adopté à l'unanimité.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme LECLERC n° 47 - **Attribution d'une subvention à l'Association de gestion du dispositif « Deuxième Chance » d'Orléans Val de Loire. Approbation d'une convention.**

L'Association de gestion du dispositif « Deuxième Chance » d'Orléans Val de Loire a été créée le 13 novembre 2009. Elle a pour objet d'offrir aux jeunes du bassin d'Orléans, sortis du système éducatif sans qualification ni emploi, un parcours de formation permettant leur insertion durable sur le marché de l'emploi.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

La Ville souhaite formaliser son soutien à cette association dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs d'une durée d'un an à passer avec l'association de gestion du dispositif « Deuxième Chance » d'Orléans Val de Loire, prévoyant notamment la mise à disposition par la Ville d'un local équipé en matériels et mobiliers, sis dans l'ancien collège Etienne Dolet rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc.

2°) d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 32 500 €

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 48 - **Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 10 500 € pour le soutien aux actions mises en œuvre dans le domaine social, de la santé et du handicap.

Adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

Mme de CHANGY

n° 49 - **Attribution de subventions pour l'année 2010.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 12 100 € pour le soutien aux actions menées dans le domaine associatif.

Adopté à l'unanimité.

M. MOITTIE

n° 50 - **Monde combattant. Attributions de subventions pour l'année 2010.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 1 755 € pour le soutien aux associations d'anciens combattants.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN n° 51 - **Restauration du personnel municipal à La Source. Modification de la participation employeur. Approbation d'avenants.**

Dans le cadre de la redéfinition de sa politique sociale envers le personnel de la Ville, le Conseil Municipal a approuvé le 23 octobre 2009 la revalorisation de la participation employeur à la restauration de 0,14 € par repas.

Cette décision conduit à modifier les conventions passées avec le C.R.O.U.S. et la Banque Postale (R.I.E. La Poste), qui permettent l'accès du personnel travaillant dans le secteur sud aux restaurants universitaires et au restaurant inter-entreprises de la Poste Orléans la Source.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 3 à la convention à passer avec le C.R.O.U.S., afin de prendre en compte cette nouvelle tarification ;

2°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention à passer avec la Banque Postale (restaurant inter-entreprises de La Poste Orléans la Source) afin de prendre en compte cette nouvelle tarification.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 52 - **Poste de chargé de communication interne. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un chargé de communication interne rattaché à la Direction Générale Adjointe des Relations Humaines pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville.

***Adopté par 45 voix contre 3
Il y a 7 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN n° 53 - **Délégations rattachées au Directeur Général des Services. Prise en charge des frais de missions et de déplacements.**

La modification de l'organigramme des services s'est accompagnée de la création de nouvelles délégations rattachées au Directeur Général des Services : développement durable et évaluation et rayonnement. Il s'agit, en particulier, d'assurer le lien avec les autorités nationales et supra nationales pour défendre les intérêts et les projets structurants pour la Ville.

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge aux frais réels et sur justificatifs des frais d'hébergement et de restauration des délégations rattachées au Directeur Général des Services lorsque les contraintes liées à la situation géographique de la mission le justifient.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 54 - **Direction du Patrimoine. Poste de référent patrimoine immobilier. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

L'appel à candidature externe n'ayant pas permis de recruter dans les conditions statutaires, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de référent patrimoine immobilier, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville.

***Adopté par 51 voix contre 3.
Il y a 1 abstention.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 55 - **Direction de la Maîtrise de l'Energie et des Risques. Poste de responsable du service télécommunications. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

L'appel à candidature externe n'ayant pas permis de recruter dans les conditions statutaires, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable du service télécommunication, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) d'autoriser le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville.

***Adopté par 45 voix contre 3.
Il y a 7 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 56 - **Direction de l'Information et de la Communication. Postes d'attaché de presse et de chargé de communication. Autorisation de les pourvoir par voie contractuelle.**

Les appels à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un attaché de presse pour une durée de trois ans et d'un chargé de communication pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

2°) d'autoriser M. le Maire à signer lesdits contrats au nom de la Ville.

**Adopté par 45 voix contre 3.
Il y a 7 abstentions.**

Mme SAUVEGRAIN n° 57 - **Direction des Systèmes d'Information. Poste de responsable infrastructure. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un responsable infrastructure rattaché à la Direction des Systèmes d'Information pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville.

**Adopté par 45 voix contre 3.
Il y a 7 abstentions.**

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 58 - **Fournitures et travaux pour l'extension, la modification et la réparation du réseau de fibres optiques de la Ville d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1.**

Après appel d'offres, un marché à bons de commande de fournitures et travaux pour l'extension, la modification et la réparation du réseau de fibres optiques a été attribué à la Société PHILEAS TECHNOLOGIE par délibération du 23 octobre 2009.

En cours d'exécution des travaux, il s'avère nécessaire de réaliser ponctuellement des travaux de génie civil pour réparer, étendre ou connecter des réseaux de fourreaux existants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1, ayant pour objet l'intégration d'un bordereau de prix complémentaire au bordereau de prix initial du marché 09-242 à passer avec la Société PHILEAS TECHNOLOGIE.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 59 - **Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition du château d'eau d'Ambert sis boulevard Marie Stuart. Convention avec la Société Française du Radiotéléphone. Approbation de l'avenant n° 1.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention tripartite du 9 février 2000 à passer avec la Société Française du Radiotéléphone et la LYONNAISE DES EAUX, prorogeant la mise à

- Séance du vendredi 5 mars 2010 -

disposition, pour une durée de 10 ans, du château d'eau d'Ambert sis boulevard Marie Stuart à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 12 498, 07 €nets, valeur 2^{ème} trimestre 2009, au profit de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

- Question orale de Mme MIKO relative au mauvais état de la rue des Murlins.

- Question orale de M. RICOUD relative à la baisse du chauffage à La Source.

Orléans, le 8 mars 2010

Le Maire,
Serge GROUARD